



ISSN 1961-9359

ISSN en ligne 2260-6513

De la centralisation par Timon (Cormenin) : analyse de la traduction en espagnol comme instrument de divulgation politique

José María Castellano Martínez
Universidad de Córdoba, Espagne
l52camaj@uco.es

<https://orcid.org/0000-0002-8179-1590>

Reçu le 23-11-2018 / Évalué le 05-04-2019 / Accepté le 25-06-2019

Résumé

Le XIX^e siècle européen est chargé d'évènements historiques qui reflètent l'effervescence des nouvelles conceptions politiques résultant, entre autres, de la Révolution française ou de l'épopée napoléonienne. En 1840 et comme conséquence des timides mesures législatives de décentralisation de la Monarchie de Juillet, Louis-Marie de Lahaye de Cormenin (Timon) publie *De la centralisation* : recueil de réflexions dont le discours passionné fait une révision de l'histoire de France en structurant les principes d'une centralisation efficace. La traduction en espagnol, réalisée en 1843 par les mystérieux D. R. S. et F. C., respecte le sens propre au texte original et montre des variations relatives aux concepts ainsi qu'à la forme (concernant les structures, les unités lexicales ou proprement terminologiques).

Mots-clés : histoire de la traduction, traductologie, France, centralisation

De la centralisation por Timon (Cormenin): análisis de la traducción al español como instrumento de divulgación política

Resumen

El siglo XIX europeo se completa de hechos históricos que reflejan la efervescencia de las nuevas concepciones políticas, resultado, entre otros, de la Revolución Francesa o de la epopeya napoleónica. En 1840 y como consecuencia de las tímidas medidas legislativas descentralizadoras de la Monarquía de Julio, Louis-Marie de Lahaye de Cormenin (Timon) publica *De la centralisation*: compendio de reflexiones cuyo apasionado discurso revisa la historia de Francia estructurando los principios de una centralización eficaz. La traducción al español, llevada a cabo en 1843 por los misteriosos D. R. S. y F. C., respeta el sentido propio del texto original y muestra variaciones de conceptos, así como de forma (concernientes a estructuras, unidades léxicas o terminológicas)

Palabras clave: historia de la traducción, traductología, Francia, centralización

***De la centralisation* by Timon (Comenin): analysis of the Spanish translation as an instrument for the spreading of political ideas**

Abstract

19th century Europe is full of historical events which reflect the effervescence of the new political ideas, as a result, among others, of the French Revolution or the Napoleonic episode. In 1840, because of the timid legislative measures of decentralisation initiated by the July Monarchy, Louis-Marie de Lahaye de Cormenin (Timon) publishes *De la centralisation*: a compendium of reflections whose passionate discourse revises the History of France, organising the principles of an efficient centralisation. The Spanish translation, made in 1843 by the unknown D. R. S. and F. C., respects the sense of the original text and offers variations related to the form as well as to the concept, concerning to structures, lexical and terminological units.

Keywords: translation history, translation studies, France, centralisation

Introduction

La révolution des « Trois Glorieuses » de 1830 conduit à l'abdication de Charles X. Devant cette situation d'insurrection nationale, le 30 juillet les Chambres proclament lieutenant-général du Royaume le duc Louis-Philippe d'Orléans, provoquant l'exil de Charles X en Angleterre. Après la fuite de son cousin, le 9 août Louis-Philippe d'Orléans, sous le nom de Louis Philippe 1^{er}, se fait proclamer « roi des français » par la Chambre des députés. Par la suite, les Chambres modifient profondément la Charte constitutionnelle du 4 juin 1814, qui sera reformulée comme Charte constitutionnelle du 14 août 1830, une sorte de constitution où le pouvoir est octroyé au peuple avec l'acceptation du roi¹.

Louis Marie de Lahaye de Cormenin a été contemporain de cette période. Auteur de l'œuvre ici analysée, baron, puis vicomte, il fut jurisconsulte du droit administratif, politique, pamphlétaire et polygraphe sous le pseudonyme de « Timon ». Après les journées convulsives de juillet, il montre son désaccord avec la formule juridique et légale de la Chambre à laquelle il appartient en tant que parlementaire. C'est pour cela qu'il présente sa démission de maître de requêtes, puis de député le 12 août 1830². De nouveau élu député aux élections du 5 juillet 1831, il soutient une position politique radicale, critique contre le gouvernement dans les années suivantes. Sa production écrite l'illustre : *Lettres sur la liste civile* (1831), *Questions scandaleuses d'un jacobin au sujet d'une dotation* (1840) ou *La légomanie* (1844), parmi d'autres. En 1842, il publie *De la centralisation* sous son pseudonyme, dont le but principal est la réflexion, comme l'indique le titre, sur la question de la centralisation qui organise l'état, en tant que notion politique, administrative et juridique.

1. De la *Centralisation*

L'œuvre de Cormenin est divisée en trois sections clairement différenciées : l'*Avant-propos* (p. 55-6) où l'auteur annonce la centralisation comme « la forme éminente de notre société moderne, le lien de nos provinces et la garantie de notre indépendance. », suivie du *Discours*³ (p. 7-82) et, finalement, les *Réflexions sur le même sujet* (p. 83-159).

Cormenin commence par une approche du concept de l'État moderne comme conséquence des étapes historiques de la France. À la fin de la féodalité, il constate comment tout tend à la fois vers le même but de la concentration : l'unité territoriale, l'unité religieuse et l'unité judiciaire (p. 13-14). Après les convulsions révolutionnaires, la figure de Bonaparte est louée au plus haut point par l'auteur (p. 21-23) en raison de son génie stratégique. Cormenin affirme que : « Si la Centralisation n'eût pas existé, Napoléon l'eût inventée. » (p. 23), et il ajoute à son exaltation napoléonienne qu' « Avec son Code civil (...) il éleva le monument législatif des temps modernes, le plus durable par la solidité de ses matériaux, le plus grand par la simplicité de ses divisions, et le plus unitaire par la fusion de tous les systèmes du droit coutumier et du droit écrit. » (Idem). L'auteur finit sa révision historique en mentionnant la Restauration et les monarchies de Louis XVIII et Charles X, qui poursuivent sur la même ligne centralisatrice héritée. Après une brève récapitulation, il décrit l'organisation d'autres pays européens tels que l'Italie « de cent Princes », la Russie « d'espaces vides » (*sic.*), l'Angleterre « de trois royaumes » (*sic.*), l'Allemagne « d'états coupés », la Suisse « en proie au fédéralisme artificiel » (*sic.*) ou l'Espagne « d'anarchie turbulente » (*sic.*) (p. 29-30). Il met l'accent sur la France, sa géographie, son caractère propre et Paris, ville universelle et extraordinaire, centre et cœur de la Nation (p. 36-38).

La seconde partie de ce *Discours* commence par l'énumération des causes et des agents qui définissent la centralisation française selon Cormenin, à savoir, la presse (agent intellectuel), l'Instruction primaire (agent moral), la Langue (du bon sens), le Christianisme (lien des âmes), la Garde nationale, l'Armée et la Légion-d'Honneur (défense de la patrie) et, finalement, le Budget et la Dette publique (agents fiscaux) (p.42-48). Il souligne également les liens physiques et artificiels nécessaires pour que la Centralisation soit effective et réelle, tels les chemins vicinaux, les bateaux, le télégraphe ou le chemin de fer (p. 49-50).

D'un point de vue plus technique et juridique, il établit les ordres qui soutiennent la structure de la Centralisation (p. 50-52). D'une part, l'élection et la représentation démocratique sont possibles grâce à l'ordre délibératif, qui concerne le corps de la chambre de Députés, à laquelle il appartenait. D'autre part, l'administration

de justice et l'organisation des tribunaux et des cours sous l'ordre judiciaire, bien différenciée de la justice administrative et de son ordre respectif, l'ordre administratif. Enfin, l'ordre gouvernemental, incarné par la puissance royale, sert à départager les conflits entre les deux ordres antérieurs : « Dans tout le Royaume, même hiérarchie, même ordre de subordination, même contrôle, mêmes garanties ; par tout (...). » (p. 52).

Cormenin s'attache à offrir un discours analytique et académique, c'est pour cela qu'il pense aux graves objections de la centralisation comme modèle d'État. Les inconvénients mentionnés dans l'œuvre sont toujours mis en contraste avec des épisodes historiques catastrophiques comme les anciens États-généraux des provinces ou la Convention et le pouvoir des départements, exemple de faiblesse dans l'Histoire de France.

La partie seconde de ce livre rassemble presque soixante-dix réflexions dérivées du discours. L'auteur considère d'abord la centralisation comme une question d'identité de la France : une identité intérieure d'abord, qui se construit depuis les royaumes d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne jusqu'à la Convention ; et une identité extérieure ensuite, qui oppose l'hexagone à l'Europe et à l'intention des autres nations « de démembrer la France » (p. 86). Selon Cormenin, la centralisation devient une question de respect pour les étrangers. Ici, il est fait mention des événements de 1814 et 1830, où le Sénat et la Chambre de députés, respectivement, étouffent les tentatives napoléoniennes et républicaines en improvisant une charte d'apparence constitutionnelle.

Cormenin aborde l'idée de Dieu et de la Monarchie (p. 97-98) pour justifier le besoin humain de recherche de l'unité. La centralisation est le moyen pour trouver cette unité, la Littérature est son expression, et le Catholicisme son regard (p. 98). L'auteur montre la centralisation comme un sommet en haut duquel se trouve Paris et d'où l'on peut contempler, et contrôler, tout le paysage de la France. L'auteur reflète la réalité convulsive de l'époque en avertissant des dangers des utopies du moment qui peuvent diviser et frapper l'unité de la centralisation en France, comme le Communisme, le Socialisme, le Saint-Simonisme ou l'Owenisme (*sic.*) (p.101).

Le *Discours* continue par des réflexions de la même teneur pamphlétaire lorsque l'auteur écrit sur l'initiative législative et exécutive : « Il faut toujours que celui qui gouverne la nation française, ait à la main *un aiguillon (sic.)* et un frein : *un aiguillon (sic.)* pour la pousser, un frein pour la retenir. » (p. 110). Et, il admet qu'il y a des inconvénients dans la centralisation, mais comme d'habitude, il ne les mentionne pas, il se demande : « Mais, n'a-t-elle pas plus d'avantages que

d'*inconvéniens*⁴? (...) Mais, la décentralisation ne mènerait-elle pas à l'anarchie ? ». Ce qui semble une réflexion sur les inconvénients de la centralisation et sur ceux de la décentralisation tourne, une fois de plus, le but analytique vers la défense politique de la centralisation.

Après une réflexion historique et morale, Cormenin se place dans une perspective administrativiste, plus juridique que politique. Ainsi, il estime que l'Administration et le Gouvernement constituent un binôme indissoluble autour duquel la justice, le culte et le reste des ordres se développent. L'auteur montre aussi un autre binôme antagonique, à savoir, la vie communale face à la vie nationale. L'initiation au débat économique permet à Cormenin de présenter une hypothèse qui sert d'exemple : la construction d'un grand théâtre à Lyon et ses détails. Pour conclure, l'auteur ne doute pas que, sans les mentionner, les lois qui prévoient timidement une sorte de décentralisation municipale et départementale, attentent contre le pouvoir central « en délaissant ainsi son droit de tutelle et gouverne. » (p. 144).

Enfin, Cormenin affirme : « La Centralisation, qui n'est autre chose que le génie français, s'accommode avec toutes nos institutions, et je n'en veux que deux ou trois exemples. » (p. 146), qu'il offre en matière civile, criminelle et administrative. Il termine ses réflexions sur une conclusion générale et triomphale ; où il exalte l'organisation et l'unité nationale, qui font l'envie et l'admiration de toute l'Europe.

En ce qui concerne le style de l'auteur, ce n'est pas celui d'un grand écrivain : son discours, très passionné et politique, se présente correctement, sans pléonasmes ni redondances, chargé d'un pragmatisme attaché à son idéologie jacobine. Son ambition académique se caractérise par le manque de références ou de développements atteignant une certaine profondeur. Ce style particulier est mis en évidence par la métaphore de la montagne au centre de la France et d'autres stéréotypes régionaux (p. 103-106).

2. De la traduction en espagnol

La traduction en espagnol⁵ de cette œuvre est accompagnée d'un bref avis préliminaire⁶ (*advertencia preliminar*, p. 3-6) ainsi que d'une dense annexe (*apéndice a la traducción*, p. 137-174) où les traducteurs, les inconnus D. R. S. et F. C., expliquent les raisons pour lesquelles le concept d'Administration et le pragmatisme théorique de Cormenin ne peuvent pas être appliqués en Espagne à cause, entre autres, des circonstances historiques et géographiques du pays ibérique⁷. Ces explications motivant la traduction de Cormenin posent les bases de notre intérêt traductologique. Parmi les cinq grands avantages postulés par Delisle (2003 : 2),

on doit souligner le quatrième quand le professeur affirme que « L'histoire de la traduction représente un moyen quasi unique de faire l'unité de la discipline en rapprochant le passé et le présent et en montrant les parallèles et les recoupements qui existent entre des traditions de pensée ou de pratique divergentes. »

Nous analysons les éléments les plus remarquables de la traduction en espagnol du discours et des réflexions qui concernent les questions liées à la forme et au sens, piliers fondamentaux pour une approche contrastive de la version originale française et de la version cible en espagnol⁸. Pour ce but, nous adaptons l'approche sémiotique proposée par Bahr (2011) dans deux axes principaux d'analyse : d'une part, les aspects syntaxiques et ses équivalences entre le texte source et la traduction en espagnol et, d'autre part, les éléments sémantiques et les possibles changements notionnels des unités représentés dans l'original.

2.1. Aspects concernant la morphosyntaxe, la structure et la disposition de la phrase

Dans la traduction, nous constatons plusieurs changements dans l'ordre de la phrase originale en français (inversions) ainsi que des changements de catégorie grammaticale (transpositions). Il s'agit d'une raison formelle où la majorité des inversions ou des variations n'affecte pas le sens, mais l'emphase ou la construction de l'idée, de l'image.

L'addition est constante dans l'œuvre. Dans la sélection d'extraits suivants, on souligne les éléments additionnés ainsi que ses référents originaux :

- « dans sa puissance judiciaire par l'établissement des parlements sédentaires. » (p. 11), en espagnol: « en su poder real, con el establecimiento de Parlamentos *fijos* y sedentarios. » (p. 12), on constate aussi un changement de préposition (« par »/con).
- « ses municipalités, ses tribunaux, ses écoles, ses fêtes, ses théâtres, (...) » (p. 34), en espagnol: « (...) sus municipalidades, sus tribunales, sus escuelas, sus *diversiones* y *fiestas públicas*, sus teatros, (...). (p. 31).
- « Quel spectacle ! » (p. 103), en espagnol: « ¡Qué espectáculo *admirable* se nos ofrecen! » (p. 86).
- « Les ministres doivent se tirer de cette double gêne, par la vertu de leur responsabilité. » (p. 107), en espagnol: « Los ministros deben saber manejarse para salir airosos *de esta doble sujeción*, con la virtud *májica* de su responsabilidad.» (p. 89).

- « Le département n'en veut que pour lui, département. » (p. 120), en espagnol : « El departamento no los quiere (los caminos de hierro) sino para sí, departamento (...). » (p. 100). Voici, une addition entre parenthèses de l'objet du pronom français « en », déjà traduit (*los*).
- « En fait de lois d'exécution, *le ministère a dix-neuf fois raison sur vingt, contre les députés.* » (p. 107), en espagnol : « En cuanto á las leyes reglamentarias y de ejecución, *de cada veinte casos, en diez y nueve, tendrá el ministerio mas razón que los diputados.* » (p. 89). Outre l'addition de modificateur (*reglamentarias*) et d'intensification (*mas*), on constate une inversion de la structure syntaxique (aussi soulignée).

D'autres changements ou inversions syntaxiques sont présents dans l'œuvre. Dans l'extrait « *La fortune, encore plus que la victoire, lui donna l'empire du sol ; (...)* la permanence de la milice, le glaive des batailles ; les parlements, la majesté de la justice ; l'égalité civile, la bourgeoisie ; l'abaissement et la corruption de la noblesse, le gouvernement intérieur, *et avec l'impôt elle eut le reste.* » (p. 14), en espagnol : « *Dióle á este la fortuna, mas que la victoria, el dominio del territorio; el ejército permanente, la preponderancia en las batallas; los parlamentos, la magestad de la justicia; las ciudades, le procuraron la igualdad civil; la nobleza con su descrédito y corrupcion, puso en sus manos el gobierno interior; y el derecho de imponer contribuciones le hizo dueño de lo restante.* » (p. 14), on souligne lesdites variations. Aussi, on constate un changement de catégorie grammaticale (n. permanence, adj. *permanente*) et lexicale (bourgeoisie, *ciudades*). Voici, une sélection d'extraits originaux et traduits où des changements ou inversions syntaxiques sont appréciés :

- « et l'Espagne aux interprétations arbitraires de ses fuéros mal définis. » (p. 30), en espagnol : « (...) así como la España por las arbitrarias interpretaciones que se dan á sus fueros mal definidos. » (p. 27-28). La conjonction est changée par une locution conjonctive (« et »/*así como*), ainsi que l'adjectif modificateur est inversé et l'ordre syntaxique de la phrase espagnole intègre une subordonnée (*que se dan...*).
- « Mais il est, je crois, encore plus beau de se dire Français. » (p. 62), en espagnol : « Mas bueno, mas bello es aun, yo o creo, llamarse Francés. » (p. 53). En outre, l'inversion syntaxique est accompagnée de l'absence de connecteur.
- « La guerre civile semble être l'état naturel de la malheureuse Espagne. » (p. 90), en espagnol : « Parece que la guerra civil es el estado natural de la desgraciada España. » (p. 75). La traduction en espagnol présente une subordination.

- « Au reste, le despotisme, *pas plus que l'anarchie*, n'aurait pas chez nous la moindre chance de succès. Il ne trouverait ni bras ni cœurs. » (p. 95), en espagnol : « Fuera de esto, el despotismo no tendría entre nosotros, *mas que la anarquía*, la menor esperanza de buen éxito. No hallaría en su favor brazos ni corazones. » (p. 79). Le texte original montre le fragment devant le verbe, tandis que la traduction en espagnol opte pour une position postérieure. On apprécie aussi une variation lexicale d'intensification sémantique en *esperanza de buen éxito* ainsi qu'une addition *su favor*.
- « c'est la nation française et c'est par une sorte d'instinct, ou plutôt je me trompe, par une étude attentive, par une profonde connaissance de soi-même, que, pour ne pas périr, elle se réfugie et se sauve dans les bras de la centralisation. » (p. 97), espagnol : « *Si hay, digo, tal nacion (sic.)*, es la nacion (sic.) francesa, y por una especie de instinto, ó mejor dicho, por un estudio cuidadoso y un profundo conocimiento de sí misma, para no perecer se ha refugiado y echado en brazos de la Centralización. » (p. 81). Les traducteurs commencent par une phrase nouvelle (soulignée). Il y a un changement de verbe et de sens : la version espagnole supprime la notion négative de « je me trompe » par le positif *mejor dicho*. Il existe aussi un changement syntaxique, car la traduction ajoute la conjonction copulative y et ne respecte pas la structure originale : « par..., par... ».
- « Je me demande si le Catholicisme n'est pas le miracle de la Centralisation. » (p. 98), en espagnol : « El Catolicismo, me digo á veces, ¿no es acaso un modelo de Centralización? » (p. 82). L'hypothèse introduite par « si » devient une question en espagnol.

Les transpositions, ou changement de catégorie grammaticale, sont fréquentes dans toute la traduction. Par exemple, l'adjectif devient forme verbale (*gerundio*) : « De son côté, la Convention, à la fois *offensive et défensive*, rassemblait énergiquement tous les pouvoirs sous sa main. » (p. 19), en espagnol : « Por su parte la Convencion *atacando y defendiendo* a la vez, reunia enérgicamente en su mano todos los poderes. » (p. 19). La nominalisation française est aussi verbalisée : « Ce même instinct de l'unité nous pousse à la *généralisation* des systèmes, à la *méthode* de nos livres, à la *codification* de nos lois, à l'*homogénéité* de toutes les branches du service public. » (p. 34), en espagnol: «Este mismo instinto de unidad nos impele á *difundir y estender* los sistemas, á *metodizar* nuestros libros, á *codificar* nuestras leyes, á *dar homogeneidad* á todos los ramos del servicio público.» (p. 31). Également, l'interjection est changée par une conjonction de cause dans la phrase (« Eh » /*pues*) : « *Eh !* Qui voudrait de cette anarchie turbulente, sans paix, sans liberté et sans égalité, sans pain et sans viande, et sans argent ? » (p. 30), en

espagnol : « *pues, ¿quien podría envidiarle esa anarquía turbulenta, escuálida y pobre, sin paz, sin libertad y sin igualdad?* » (p. 28). On apprécie aussi l'omission de la phrase « sans pain et sans viande, et sans argent. »

Finalement, on constate l'absence de traduction du paragraphe original suivant : « Ainsi, les ouvriers de Lyon, de Nantes, de Bordeaux, de Marseille, de Rouen, de Lille, de Strasbourg et de Paris, n'auraient qu'à s'entendre, et ils imposeraient au reste de la France, la forme de gouvernement *politique* (sic.) qui leur plairait ; je ne dis pas *social* (sic.), je ne vais pas jusque-là, et je crois même qu'alors commencerait une résistance insurmontable. » (p. 100). Cette suppression est justifiée dans le but adaptatif des traducteurs (cf. la section suivante). Également, la fonction identitaire définie par Delisle (2003 : 4) apporte une valeur ajoutée à cette suppression du point de vue historique : « (...) à une époque donnée de l'histoire d'un peuple, peut nourrir la conscience identitaire de ce peuple, éveiller la ferveur nationaliste, développer le sentiment patriotique » ; raison par laquelle le texte original est adapté (même déconstruit) comme un texte « espagnol ».

2.2. Questions concernant le sens, la perception et les concepts

La traduction de cette œuvre, clairement localisée et radicalisée en France pendant la période de la Monarchie de Juillet, présente des concepts attachés audit contexte. Tant le discours que les réflexions de Cormenin montrent des termes et des expressions à valeur sémantique sans équivalence ou une référence immédiate en espagnol. Cependant, les traducteurs font un travail bien élaboré et très respectueux du texte original. Prenant en compte ces considérations générales, nous allons traiter ci-après les questions liées au sens.

Nous pouvons apprécier l'absence de traduction pour le mot « maire », qui est fixé dans toute la traduction avec sa forme originale en français *maire* (pp, 17, 37, 38, 87, 88, 107, etc.). Peut-être qu'*alcalde*, la personne qui préside l'*ayuntamiento*, serait une meilleure proposition. Pourtant ce lemme est recueilli dans les versions de 1784⁹ du *Diccionario de la Real Academia Española* (DRAE). La fixation du mot français « maire » dans le texte traduit ne permet pas une compréhension claire du sens en espagnol car cette réalité institutionnelle et ses fonctions était représentée en Espagne par les *alcaldes*. Le titre XI de la Constitution espagnole de 1837 recueille la dénomination *ayuntamiento* compris comme le gouvernement intérieur des villes. L'article 70 dit «Para el gobierno interior de los pueblos habrá Ayuntamientos, nombrados por los vecinos, a quienes la ley conceda este derecho».

Le terme « chemin de fer » (p. 50, 67, 95, 116, 119, 120, 141, etc.) apparaît en espagnol comme un calque du français : *camino de hierro* (p. 43, 57, 79, 97, 99, 100, 117, etc.). À partir du lemme en espagnol *camino*, on trouve le mot *camino de hierro* dans la version de 1884 DRAE comme synonyme de *ferrocarril*, aussi trouvé dans ce dictionnaire, unité lexicale plus contemporaine. Ultérieurement, nous n'apprécions aucune évidence lexicographique dans les versions historiques du DRAE, mais il existe plusieurs références dans la littérature scientifique datant de cette période comme *Caminos de Hierro. Tratado práctico* (traduit en espagnol, 1831), *La Electricidad y los Caminos de Hierro* (1858), *Caminos de Hierro. Compendio dedicado a .S.M. La Reina Doña Isabel Segunda* (1862) ou *Guía oficial de los Caminos de Hierro de España y Portugal* (1867), entre autres. Concernant le monde des chemins de fer, il y a un terme très curieux : « wagons » (p. 95), traduit en espagnol par *Waggones* (p. 79). Ce mot, d'origine anglaise, devient un calque dans les deux langues, avec la duplication de la lettre « g » en espagnol. Aujourd'hui, les formes acceptées sont respectivement « wagon » et *vagón*¹⁰.

En ce qui concerne le domaine des finances, on trouve quelques traductions explicatives, c'est-à-dire que les traducteurs représentent en espagnol le terme en question accompagné d'une addition expliquant le sens, comme un modificateur. Par exemple, quand la version originale dit « percepteur » (p. 43), la traduction en espagnol montre *preceptor de contribuciones* (p. 38). Le *Dictionnaire des finances* (Say *et ali.*, 1894) dédie un chapitre (p. 820-829) à la question des percepteurs, selon lequel, « les percepteurs ont seule qualité pour effectuer le recouvrement de toutes les contributions directes et taxes assimilées et celui de toutes contributions locales et spéciales (...) » (p. 821). D'autres dictionnaires antérieurs, et non-spécialistes, disent qu'un percepteur était également « un préposé au recouvrement des impositions, des deniers publics¹¹ » ou « un commis, préposé pour la recette d'imposition¹². ». La traduction en espagnol est pertinente car *preceptor* est celui qui perçoit simplement, sans connotation fiscale. Alors, les traducteurs ont ajouté le modificateur du nom *de contribuciones* pour spécifier le sens à cause de l'absence d'équivalence conceptuelle en espagnol.

Le terme « Budget » est traduit d'une manière similaire à l'occurrence précédente. Quand le texte original dit : « Le Budget est le livre de la Centralisation » (p. 47), la version espagnole traduit : *El Budget ó sea la ley de Presupuestos es el libro de la Centralización*. L'*Encyclopédie méthodique* de Rousselot de Surgy, dédiée aux Finances, dans son tome premier, recueille qu'« on donne aussi par analogie le titre de budget à un traité de finances, qui fait souvent la critique des projets proposés par les ministres. » (p. 146). Le *Dictionnaire des finances* déjà mentionné spécifie également l'exclusivité d'usage du terme en français :

En somme, le mot ne s'emploie guère qu'en France dans le sens où il s'y emploie. Les Anglais disent plutôt « Annual financial statement », les Italiens disent « Progetto di bilancio ». Et pour nous-mêmes (...) « les recettes et les dépenses publiques à effectuer pour les lois annuelles de finances et forment le budget général de l'État. »

Compte tenu de ce qui précède, les traducteurs ont opté pour fixer ledit emprunt, assorti d'une explication (*Budget, o sea la ley de presupuestos*).

D'un point de vue plus institutionnel ou administratif, il est curieux d'observer comment le terme « Tiers-État » (p. 62, 87) a été traduit en espagnol par *Estado llano* (p. 52, 73), dont le modificateur du nom (Tiers, *llano*) exprime également la hiérarchie où l'ordre social prétendu. Il s'agit de deux termes déjà fixés et bien reconnus par les traducteurs. C'est le contraire pour la traduction de « privilèges de réunions » (p. 131), où nous constatons une adaptation culturelle qui ne reproduit pas la réalité conceptuelle du texte original car il n'existe pas d'équivalence. En espagnol, les traducteurs optent pour : *privilegios concedidos á reuniones llamadas Cartas-Pueblas*. La *Carta-Puebla* envisageait la répartition des terroirs, des droits et des privilèges des nouveaux colons chargés du repeuplement chrétien des anciens terroirs musulmans de la péninsule Ibérique (Pardo, 2007 : 285-336). Le concept *Carta-Puebla* assume la notion de repeuplement des colons chrétiens comme conséquence de la conquête des anciens terroirs sous domination musulmane. Il s'agit d'un terme propre et conceptuellement fermé en comparaison avec les simples « privilèges de réunions » de la version originale, plus ouverts et sans référence au fait du repeuplement de terroirs par les colons chrétiens. Désormais, les traducteurs essaient de se rapprocher, quand c'est possible, du texte original au contexte espagnol, raison par laquelle on constate d'autres tentatives comme la suppression directe de paragraphes ou l'adaptation de contenus déjà évoqués.

Selon Haßler (2016 : 209), l'adaptation des œuvres de cette période trouvait une raison fondamentale dans l'idéologie, la religion, la morale ou les traditions. La suppression ou l'addition, ainsi que la substitution par un autre élément de la langue cible ou de la culture locale sont les formes les plus courantes pour adapter le contenu d'un texte source., Guidère (2016 : 88) affirme également que « Ces formes d'adaptation sont en général motivées par des contraintes extratextuelles. Le traducteur y recourt pour pallier soit une absence d'équivalent dans la culture cible, soit une différence irréductible de situation. »

En ce qui concerne les questions culturelles, un autre exemple de traduction explicative liée au sens est trouvé dans l'expression en espagnol du terme « bourg-pourri » (p. 152), auquel les traducteurs ajoutent *de Inglaterra*, en précisant l'origine

du nom : *Bourgs-Puorris de Inglaterra (sic.)* (p. 127). Ce besoin d'explication, de faire comprendre aux lecteurs le sens du terme, est renforcé par l'addition d'une note de bas de page (p.127) où ils expliquent le concept¹³. Il s'agit d'une réalité proprement anglaise relative au système électoral de l'Angleterre à cette époque-là, qui fait référence aux circonscriptions irrégulières, très diverses et de population dispersée (Jollivet, 1835 :27-30).

Il est intéressant de souligner également des traductions littérales en espagnol qui n'ont pas obtenu l'effet de sens souhaité dans le texte original. Quand l'auteur dit « ils viendront commodément dîner à Paris, chez Verfour, et de là aux Italiens. » (p. 122), en espagnol nous lisons : (...) « irán con toda comodidad á comer á Paris en casa Verfour y de allí a los italianos (sic.). » (p. 102). Cet *a los italianos* n'est pas compris d'une manière pleine en espagnol, car il s'agit une élision originale très culturalisée qui fait référence aux comédiens italiens installés à Paris¹⁴. La traduction en espagnol de cette unité de sens demande une connaissance préalable en langue et en culture françaises par le lecteur ; dans le cas contraire, la compréhension n'est pas complète. Ce vide de sens pourrait s'améliorer avec une addition qui spécifie l'information qui s'échappe en espagnol : *a los teatros italianos*, ou *las comedias italianas*.

D'un autre côté, on souligne la traduction de la locution « de clocher » dans la phrase : « C'est une guerre civile de clocher et d'homme à homme. Beau spectacle ! » (p. 120), traduite en espagnol par : «Es una guerra civil de campanario a campanario, de hombre á hombre (sic.). ¡Hermoso espectáculo! » (p. 100). Ladite unité de sens enferme une valeur métonymique, où le « clocher » remplace la paroisse, la circonscription ou le village, ce qui est local et sans intérêt général¹⁵. En espagnol, il existe une entrée pour cette locution dans la version 1925 DRAE, très tardive si on prend note de la date de la traduction¹⁶. Mais l'expression en espagnol ajoute une nuance négative et misérable, non réduite au fait local original français. La traduction en espagnol double le nom, fixe une sorte de sens de lieu ou de mouvement (*de campanario a campanario*), peut-être parce que les traducteurs ont compris l'expression comme un parallélisme avec la structure de l'original « d'homme à homme ».

Compte tenu de la variation antérieure, on trouve un autre changement de perception d'image dans la phrase : « les fenêtres de l'orangerie de St.-Cloud » (p. 72), traduite en espagnol par « las ventanas del invernadero de Saint Cloud. » (p. 60-61). Le Château de Saint-Cloud fut d'abord une résidence royale française, puis impériale (Saint-Albin et Durantin, 1864), qui disparut après l'incendie et les bombardements de 1870, pendant la guerre franco-prussienne (Vachon, 1880). De son côté, Linton (1855) montre l'esplanade, la promenade et les jardins de l'orangerie, aussi reflétés sur le plan général dudit château¹⁷.

Conformément à ces images, l'orangerie de Saint-Cloud consistait en des jardins ainsi qu'en une annexe vitrée (ombré à l'image 1)¹⁸. Le texte fait référence au complexe construit vitré (« fenêtres »), traduit en espagnol par *invernadero*, compris comme le lieu où cultiver les plantes, dans une construction. Désormais, les traducteurs respectent avec leur option *invernadero* le sens de construction vitrée, car d'autres options comme *naranjal*, son pluriel *naranjales* ou *paseo de naranjos* (promenade d'orangeries) n'envisagent pas le sens vitré, avec fenêtres.

Ayant évoqué les questions les plus importantes entre le texte original et la traduction, on fait référence à une brève sélection de variations lexicales. On apprécie une duplication conceptuelle, une sorte d'explication : « apanages » (p. 10), traduit par *infantazgos o heredamientos de principes* (p. 10). Également, il y a une réduction ou condensation : « les péages des ponts et les lignes intérieures des douanes » (p. 16), traduit en espagnol comme *los pontazgos y portazgos* (p. 16).

La métonymie est une autre option employée pour la traduction de quelques mots : « les plaines de blé » (p. 67) traduit en espagnol par *llanuras cubiertas de mieses* (p. 57) ; ou « œufs » (p. 102), en espagnol comme *aves* (p. 122). Aussi on constate des traductions synonymiques comme « chancelleries » (p. 86), traduit par *gabinetes* (p. 72) ; ou « mélasse » (p. 102), traduit par *melote de azúcar* (p. 85).

Conclusion

Cormenin présente une œuvre qui exercera une influence politique considérable sur les principes du droit administratif et son idéologie jacobine et radicale. La première partie n'est pas nouvelle, puisqu'elle procède d'un autre volume déjà existant (Cormenin, 1840). Au contraire, il développe les idées du discours dans les réflexions. Il s'agit d'une compilation d'idées, les unes déjà présentées dans le Discours, les autres plaines d'exaltations, d'exemples et de métaphores sur les bienfaits de la centralisation.

Le travail mené par les traducteurs inconnus de la version en espagnol, D. R. S. et F. C., nous offre un texte lisible et clair en ce qui concerne la compréhension et la fidélité du texte source. La publication de la traduction en Espagne est faite l'année suivante de sa publication en France. Cela est dû à l'intérêt suscité chez D. R. S. et F. C., qui manifestent dans leur avis la pertinence de la divulgation de l'œuvre dans la société espagnole. La crainte de représailles politiques peut expliquer l'anonymat. On trouve des critiques des rois de la dynastie Bourbon, comme Philippe V ou, indirectement, Ferdinand VII, père de la reine Isabelle II (1843 :141-142).

Compte tenu de ces considérations, la traduction est fidèle en ce qui concerne l'essence et l'esthétique. La plupart des suppressions de paragraphes ou de phrases sont dues à l'adaptation au contexte espagnol. C'est pour cela que, dans le cadre de l'adaptation à ce contexte, nous relevons l'usage d'équivalences fonctionnelles comme *Estado llano*, ou l'utilisation de culturèmes équivalents comme *Carta-Puebla* : il s'agit de faire comprendre aux lecteurs espagnols potentiels cette question dans son contexte. L'utilisation de synonymes est également constante dans la traduction : cours (p. 40) et *palacios* (p. 35), salons (p. 40) et *tertulias* (p. 35), peuple (p. 81) et *nación* (p. 68), pouvoir (p. 101) et *Gobierno* (p. 84), petite cité (p. 144) et *pequeña asociación comunal* (p. 120). Et, de la même manière, nous remarquons l'utilisation d'équivalences syntagmatiques ou explicatives toujours dans le but de respecter le texte original et son message : l'ensemble (p. 41) par *trabazón del conjunto de las partes* (p. 36). À cet égard, nous concluons que le mode de la traduction en espagnol a été adaptative.

La traduction ici analysée n'est pas une simple translation linguistique du français à l'espagnol, car l'édition espagnole est accompagnée d'une annexe basée sur la version traduite aussi politique et idéologique que les réflexions de l'œuvre de Cormenin. Cette traduction est un lien évident et nécessaire pour la divulgation du discours centralisateur, mis en contexte par les traducteurs. Ils traduisent, avec une intention divulgatrice, raison pour laquelle les variations, les adaptations et les changements morphosyntaxiques ou sémantiques en langue espagnole sont justifiés. Cet instrument politique, rendu possible grâce à la traduction, appartient à l'histoire culturelle et sociale de la France et de l'Espagne de la moitié du XIX^e siècle, domaine dans lequel nous pouvons continuer à avancer en traductologie.

Bibliographie

Bahr, C. 2011. Sobre la traducción de las fuentes históricas: un enfoque semiótico. In: *En las vertientes de la traducción e interpretación del/la alemán*. Berlin : Frank & Timme, p. 467-478.

Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL). <http://www.cnrtl.fr> [Consulté le 25 septembre 2018].

Charte constitutionnelle du 14 août 1830. Conseil constitutionnel [<https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/charte-constitutionnelle-du-14-aout-1830>] [Consulté le 25 septembre 2018].

Constitución española de 1837. Constituciones históricas españolas, Congreso de los Diputados. URL: <http://www.congreso.es/consti/otras/historicas/index.htm> [Consulté le 25 septembre 2018].

Cormenin, L. (Timon). 1842. *De la centralisation*. Paris : Pagnerre (Éd.).

Cormenin, L. 1840. *Droit administratif*. Paris : Pagnerre (Éd.), Imprimerie de Cardon.

Delisle, J. 2003. « L'histoire de la Traduction : Son Importance en Traductologie, Son Enseignement au Moyen d'un Didacticiel Multimédia et Multilingue ». *FORUM*, vol. 1, n.° 2, p. 1-16.

- D.R.S., F. C. 1843. *De la Centralización por Timon (Mr. De Cormenin.) Traducido del francés al cual se ha añadido un apéndice sobre los obstáculos que la opinión y las leyes oponen en España al principio de Centralización.* Madrid: Imprenta, calle Torrijos núm. 7.
- D.R.S., F. C. 1844. *De la Centralización por Timon (Mr. De Cormenin.) Discurso traducido del francés al cual se ha añadido un apéndice sobre los obstáculos que la opinión y las leyes oponen en España al principio de Centralización.* Barcelona: Imprenta de Joaquín Verdaguer, en la Rambla nº 87.
- Fernández de Castro, M. 1858. *La Electricidad y los Caminos de Hierro. Descripción y examen de los sistemas propuestos para evitar accidentes en los caminos de hierro por medio de la electricidad precedidos de una reseña histórico-elemental de esta ciencia y de sus principales aplicaciones.* Madrid: Imprenta y Estereotipia de M. Rivadeneyra.
- González Azaola, G. 1831. *Caminos de Hierro. Tratado práctico del Ingeniero inglés Mr. Thomas Tredgold sobre los caminos de carriles de hierro, y los carruajes, maquinas de vapor y de gas, ya movibles ó Loco-motrices, ya estables, y cuanto conviene saber para construirlos.* Madrid: Oficina de D. Federico Moreno.
- Guía oficial de los caminos de hierro de España y Portugal. Indicador del viajero y del comerciante.* 1867. Madrid : Administración.
- Guidère, M. 2016. *Introduction à la traductologie.* 3^e édition. Louvain-la-Neuve : De Boeck.
- Haßler, G. 2016. «El traductor de textos no literarios en los siglos XVIII y XIX». *Quaderns de Filologia. Estudis Lingüístics*, n° 21, p. 185-214.
- Jovillet, A. 1835. *Examen du système électoral anglais, depuis l'acte de réforme, comparé au système électoral français.* Paris : Guiraudet et Jouaust, Imprimeurs-éditeurs et Londres : Ridgeway-Piccadilly.
- Linton, W. J. 1855. *Palace of St-Cloud, the residence of Her Majesty. The Orangery.* Gallica - Bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France, URL <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53024876t/>> [Consulté le 22 octobre 2018].
- Littré, E. 1873-1874. *Dictionnaire de la langue française. Tome 3.* Paris : Hachette.
- Marqués, V. L. 1862. *Caminos de Hierro. Compendio dedicado á S. M. La Reina Doña Isabel Segunda.* Madrid : Imprenta de José M. Ducazcal.
- Marseille, J. 2002. *Nouvelle histoire de la France. II. De la Révolution à nos jours.* Paris : Éditions Perrin.
- Masson, J. R., Lhomond, C. F. 1821. *Petit dictionnaire de l'Académie française, ou Abrégé de la cinquième édition du Dictionnaire de l'Académie. Tome 2.* Paris : Masson et fils.
- Nuevo Diccionario Histórico del Español - Mapa de Diccionarios Académicos, Real Academia de la Lengua Española (RAE).* URL: <<http://web.frl.es/ntllet/SrvltGUILLoginNtlletPub>>.
- Pardo Pardo, F. 2007. «Cristianización y Carta Puebla ». *Oleana: Cuadernos de Cultura Comarcal*, n.º 22, p. 285-336.
- Plan général du château, jardins et parc de Saint-Cloud, appartenant à S. A. S. monseigneur le duc d'Orléans.* Gallica - Bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France, URL <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53024950p/>> [Consulté le 22 octobre 2018].
- Robert, A., Bourlonton, E. et Cougny, G. 1889-1891. *Dictionnaire des parlementaires français depuis le 1^{er} mai 1789 jusqu'au 1^{er} mai 1889. Vol. II. Cay-Fes.* Paris : Bourlonton.
- Rousselot de Surgy, J.P. 1784. *Encyclopédie méthodique. Finances. Tome premier.* Paris : Panckouke et Liège : Plomteux.
- Saint-Albin, P., Durantin, A. 1864. *Palais de Saint-Cloud, résidence impériale : domaine de la Couronne.* Paris : Libraire centrale.
- Say, L., Foyot, L., Lanjalley, A. 1894 *Dictionnaire des finances. Tome II. - E-Z.* Paris et Nancy : Berger-Levrault et C^e, Éditeurs.
- Vachon, M. 1880. *Le Château de Saint-Cloud, son incendie en 1870. Inventaire des œuvres d'art détruites ou sauvées.* Paris : A. Quantin, Imprimeur-éditeur.

Notes

1. Marseille (2002 : 96) affirme « C'est bien l'ambiguïté congénitale de la monarchie de Juillet. Certes Louis-Philippe est roi, mieux roi héréditaire, mais en même temps roi sous condition, sans autre légitimité que celle déléguée par la nation, une nation elle-même limitée au pays « légal ». Pour devenir « roi des Français », il a dû jurer d'observer une Charte préalablement révisée. »
2. Voici les termes de sa démission : « Monsieur le Président, / Je n'ai pas reçu du peuple un mandat constituant. / Placé entre ces deux extrémités, je suis absolument sans pouvoir pour faire un roi, une charte, un serment. / Je prie la Chambre d'agréer ma démission. Puisse ma patrie être toujours glorieuse et libre ! » (Robert *et ali.*, 1889-1891 : 185).
3. Il faut souligner que ledit *Discours* est tiré de la première partie de l'*Introduction* du volume *Droit administratif* (1840) où Cormenin développe ses principes en ce qui concerne la théorie administrative de l'Etat.
4. Idem.
5. Il existe une première édition publiée à Madrid en 1843 (Imprenta, calle Torrijos núm. 7) et une seconde à Barcelone en 1844 (Imprenta de Joaquín Verdaguier, La Rambla núm. 87). Ce travail est réalisé à partir la traduction publiée en 1843.
6. Les traducteurs soulignent l'excès de patriotisme de Cormenin (p. 3) et ils justifient la traduction de l'œuvre dû à son intérêt pour la société espagnole (p. 4-5). Les traducteurs annoncent également qu'ils préfèrent l'exactitude du message du texte original face à la forme ou l'élégance en ajoutant une tournure en espagnol quand cela est possible : « en ella hemos mas bien atendido á ser fieles que elegantes, y aunque hemos procurado dar à la frase incisiva y sumamente francesa del autor un jiro español cuando nos ha sido posible verificarlo (sic.) (...) » (p.3).
7. C'est pour cela que les traducteurs proposent une relation de symboles ou classes d'égalité pour l'application des principes de la centralisation en Espagne, à savoir : une capitale commune, un drapeau, une organisation territoriale, une fiscalité commune, une monnaie partagée, l'unité de mesures, une codification commune et l'Éducation nationale pour les enfants (p. 145).
8. Nous informons que les extraits en français et en espagnol seront toujours montrés selon la forme originale des textes, sans indiquer *sic.* pour les cas dont l'orthographe ou l'expression seraient bizarres sous la forme contemporaine.
9. Dans les deux éditions, la définition proposée est: «Presidente del ayuntamiento de cada pueblo ó distrito municipal, encargado de ejecutar sus acuerdos, de dictar bandos para el buen orden, salubridad y limpieza de la población, y de cuidar de todo lo relativo á la policía urbana. Es además, donde no hay autoridad superior, representante y delegado del rey y de su gobierno en el orden administrativo.» URL : <<http://web.frl.es/ntllet/SrvltGULoginNtlletPub>> [consulté le 02 octobre 2018].
10. Dans l'édition de 1884, c'est le premier DRAE qui envisage l'entrée *vagón* sans une autre variation précédente : « Vehículo de transporte en los ferrocarriles. Dícese principalmente de los carros ó departamentos para las mercancías y equipajes. »
11. Littré, E. 1873-1874. *Dictionnaire de la langue française*, p. 1053.
12. Masson, J. R., Lhomond, C. F. 1821. *Petit dictionnaire de l'Académie française, ou Abrégé de la cinquième édition du Dictionnaire de l'Académie*, p. 220.
13. La note de bas de la page 127 donne la traduction suivante : « Los Bourg-pourris eran en Inglaterra antes del Bill de Reforma muchos lugarillos, hasta alquerías, cada uno de los cuales tenía el derecho de enviar directamente un diputado á la Cámara de los Comunes. Sus elecciones, á consecuencia del cortísimo o insignificante número de electores, estaban naturalmente á la disposición del gobierno, y de la alta aristocracia, que tenían interés en sacarlas á favor de sus candidatos, como lo consiguieron constantemente.»
14. Selon le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL), dans son entrée « italien » : « Les Italiens (p. ell. *de comédiens*). Troupe installée à Paris de 1659 à la fin

du XVIII^e siècle et qui, à l'origine, se consacrait au répertoire de la comédie italienne. Aller aux Italiens. (Dict. XIX^e et XX^es.). Théâtre des Italiens ou, p. ell., *les Italiens*. Ancien théâtre de Paris où l'on jouait des opéras italiens. » URL : <<http://www.cnrtl.fr/definition/italien>> [consulté le 22 octobre 2018].

15. Selon le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL), dans son entrée « clocher » : Loin d'exclure un besoin plus libéral d'affection, le patriotisme l'annonce, comme l'attachement à la province, au clocher, à la maison, prépare et échauffe l'amour de la grande patrie (...). Attachement exclusif à son village, à sa ville, au milieu dans lequel on vit (...). Rivalités, intérêts de *clocher*. Rivalités, intérêts locaux (...) anecdotes locales et à des circonstances de *clocher* (...).URL : <<http://www.cnrtl.fr/definition/italien>> [consulté le 22 octobre 2018].

16. La locution est définie comme : « Dícese del hecho o propósito ruin y mezquino, propio de gente rústica. » URL : <<http://web.frl.es/ntllet/SrvltGUILoginNtlletPub>> [consulté le 22 octobre 2018].

17. *Plan général du château, jardins et parc de Saint-Cloud, appartenant à S. A. S. monseigneur le duc d'Orléans*. Disponible sur Gallica, URL <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53024950p/>> [consulté le 22 octobre 2018].

18. Selon le *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales* (CNRTL), dans son entrée « orangerie » : (1) Lieu fermé où l'on met à l'abri les orangers et d'autres plantes craignant le froid pendant l'hiver. (2) Partie d'un jardin où sont placés les orangers lorsque le temps le permet. (3) Plantation d'orangers.